



**Canadian
Cattle
Association**



NATIONAL
CATTLE FEEDERS'
ASSOCIATION
ASSOCIATION
NATIONALE DES
ENGRASSEURS DE BOVINS

Le 11 octobre 2023

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
Sénat du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Par courriel : agfo@sen.parl.gc.ca

OBJET : Projet de loi C-234, Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous tenons à vous faire savoir que l'Association nationale des engraisseurs de bovins (la NCFA) et l'Association canadienne des bovins (ACB) espèrent vivement que le projet de loi C-234 sera rapidement adopté sans amendement à l'étape de sa troisième lecture au Sénat.

Le projet de loi C-234 modifie la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* dans le but d'élargir l'exemption qui s'applique au combustible agricole admissible pour inclure le gaz naturel commercialisable et le propane. Il remédie ainsi à ce que nous considérons comme une omission cruciale, car l'exemption accordée en vertu de la *Loi* ne vise actuellement que l'essence et le mazout léger destinés à être utilisés à la ferme. Or, le gaz naturel et le propane sont tout aussi indispensables à l'exploitation d'une ferme et auraient aussi dû être visés par l'exemption dès le départ.

Le gaz naturel et le propane font partie intégrante du fonctionnement des parcs d'engraissement, en particulier de la préparation des aliments du bétail. Ils sont entre autres utilisés pour le floconnage du maïs et la transformation de l'orge par roulage à sec, trempage et chauffage à la vapeur. Comme ces méthodes font croître l'efficacité alimentaire de la nourriture donnée au bétail, elles sont fort utiles à la protection de l'environnement. Malheureusement, les agriculteurs sont imposés sur ces pratiques axées sur l'efficacité, même s'il n'existe aucune solution de rechange valable pour accomplir ces activités. En conséquence, l'instrument de tarification du carbone ne contribue pas au changement des comportements; il ne fait qu'empêcher les agriculteurs de réinvestir dans leurs activités.

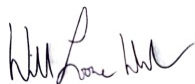
L'industrie du bœuf est un chef de file mondial en matière de durabilité et de gestion de l'environnement et le Canada est un leader mondial de la réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à la production bovine : nos émissions de gaz à effet de serre sont inférieures à la moitié de la moyenne mondiale par livre de bœuf. De plus, l'industrie du bœuf s'est fixé des objectifs ambitieux d'ici 2030. Par exemple, nous travaillons de façon concertée pour réduire de 33 % de plus l'intensité des émissions de GES des activités de production primaires liées à l'élevage bovin canadien d'ici 2030.

Les agriculteurs ont toujours veillé aux terres qu'ils cultivent en adoptant les pratiques de gestion optimales et en consommant le minimum de carburant. Le projet de loi C-234 promet de redonner aux agriculteurs l'accès à des ressources financières qui leur permettront d'investir davantage dans des pratiques durables.

Compte tenu des grands défis auxquels l'industrie agricole (y compris l'industrie du bœuf) doit faire face, alimentés par la perturbation des chaînes d'approvisionnement et l'inflation, l'allègement fiscal qui découlera de l'adoption du projet de loi C-234 revêt une importance primordiale.

La NCFA et l'ACB recommandent vivement au comité de procéder rapidement à son examen et d'appuyer ce projet de loi critique qui arrive à point, afin que les producteurs de bovins puissent rapidement tirer parti de ce précieux allègement fiscal.

Sincères salutations,



Will Lowe
Président
Association nationale des engraisseurs de bovins



Nathan Phinney
Président
Association canadienne des bovins

La NCFA est le porte-parole national des engraisseurs de bovins canadiens. De concert avec le gouvernement, elle cherche à saisir les occasions de stimuler la croissance, la durabilité et la compétitivité de la production bovine au Canada.

L'ACB est la voix nationale des 60 000 exploitations bovines et parcs d'engraissement du Canada. Fondée par des producteurs et dirigée par un conseil d'administration élu par les producteurs, l'ACB s'efforce de résoudre les problèmes qui concernent les producteurs de bœuf du Canada.